



ROYAUME DE BELGIQUE  
Service public fédéral  
**Affaires étrangères,  
Commerce extérieur et  
Coopération au Développement**

Direction générale de la Coopération au  
Développement  
Direction de la Coopération géographique  
D1.2 - Service Afrique du nord, de l'ouest et monde  
arabe  
Votre personne de contact:  
STRENS Laura  
Tel: 02 501 32 65 – Fax: 02 501 32 65  
Mail: laura.strens@diplobel.fed.be

Monsieur Carl Michiels  
Président du Comité de Direction  
CTB, s.a.  
Rue Haute, 147  
1000 Bruxelles

BTCCTB	
001430	15.03.2017
ops CM	

vos références	vos références	nos références	date
		D1.2/LS/2013/DEV.03.02.02.MOR/26970/7	
		à mentionner dans toute correspondance	13 MAART 2017

**Objet: MAROC - Programme «Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase 2». Avenant à la Convention de mise en oeuvre. Code DGD NN 3014936 - MOR 1304611**

Monsieur le Président du Comité de Direction,

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe un exemplaire signé de l'Avenant à la Convention de mise en œuvre du programme susmentionné.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Comité de Direction, l'assurance de ma haute considération.

D. TEERLINCK  
Directeur

Annexe: 1 Exemplaire signé de l'Avenant à la Convention de mise en œuvre

## ROYAUME DU MAROC

### AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA PRESTATION DE COOPERATION DENOMMEE

**« Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase 2 »**

**NN 3014936  
N° CTB: MOR1304611**

Vu la Convention spécifique dénommée « Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase 2 » conclue entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc en date du 18/02/2014, en ce compris le dossier technique et financier, ci-après dénommée « la Convention spécifique » ;

Vu la Convention de mise en oeuvre de la prestation de coopération en cours dénommée « Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase 2 » signée le 12/03/2014 entre l'Etat belge, représenté par M. Jean-Pascal Labille, Ministre des Entreprises publiques et de la Coopération au Développement, chargé des Grandes Villes, et la Coopération Technique Belge, représentée par M. Carl Michiels, Président du Comité de Direction, ci-après dénommée « la Convention de mise en oeuvre » ;

Vu l'échange de lettres des 14 et 16 février 2017 conclu entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, ci-après dénommé « l'échange de lettres » ;

Vu l'arrêté royal du 5 août 2006, tel que modifié le 20 juillet 2012, portant assentiment au troisième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

Vu l'arrêté royal du 10 avril 2014, portant assentiment au quatrième contrat de gestion entre l'Etat belge et la société anonyme de droit public à finalité sociale « Coopération technique belge », ci-après dénommé « le contrat de gestion » ;

### IL EST CONVENU CE QUI SUIT

#### **Article 1 Objet**

Suite à la signature de l'Echange de Lettres des 14 et 16 février 2017 entre le Royaume de Belgique et le Royaume du Maroc, la Convention Spécifique est prolongée de 24 mois.

Un nouveau plan financier indicatif est joint en annexe 1 du présent avenant.

Les autres dispositions de la Convention de mise en œuvre restent inchangées.

Fait à Bruxelles, le 09.03.17, en deux exemplaires originaux, chacune des parties reconnaissant avoir reçu le sien.

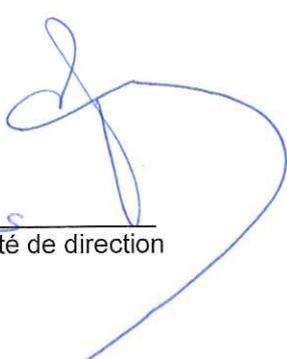
Pour la CTB,

  
Carl Michiels  
Président du Comité de direction

Pour l'Etat belge,

  
Bruno van der Pluijm  
Directeur général  
Alexander DE CROO  
Vice-Premier Ministre et Ministre de la Coopération au Développement, de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste ou son délégué

Et

  
P. PAUWELS  
Membre du Comité de direction

**Plan financier**  
**Financial Planning of MOR1304611**

Project Title: **Fonds d'appui à la promotion de la coopération triangulaire phase2**

Fin Plan Version: **2017Q1**  
Budget Version: **C01**  
Donor: **DGD**  
Currency: **EUR**

**Amounts in 1000 EUR**

Status	Fin Mode Budget	TTY-1	Balance	2017				Total	2018 to end	Est. Proj. Bal.	Est. % exec.
				Q1	Q2	Q3	Q4				
<b>A FONDS D'APPUI À LA PROMOTION</b>	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00	40,00	0,00	360,00	0,00	100%	
01 "Fonds d'appui à la promotion	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00	40,00	0,00	360,00	0,00	100%	
01 "Fonds d'appui à la promotion	COGEST	0,00	400,00	0,00	0,00	40,00	0,00	360,00	0,00	100%	

<b>REGIE</b>										
COGEST	400,00	0,00	400,00	0,00	0,00	40,00	0,00	360,00	0,00	100%
<b>TOTAL</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>40,00</b>	<b>0,00</b>	<b>360,00</b>	<b>0,00</b>	<b>100%</b>

